



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 octobre 2021

700 nouveaux postes de surveillants pénitentiaires à pourvoir

lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant

Avec un budget 2022 en hausse de 8%, le ministère de la Justice poursuit ses efforts de recrutement et plus particulièrement pour renforcer le corps des surveillants pénitentiaires avec 700 nouveaux postes à pourvoir par le biais d'un concours national ou à affectation locale en Ile de France.

Cette campagne de recrutement s'appuie sur un dispositif multi-canal d'envergure qui débutera le dimanche 17 octobre, incluant un plan média TV, offline et online, une campagne de display et de vidéo online ainsi qu'un affichage sur le mobilier urbain.

Les concours

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 12 janvier 2022 et seront suivies, pour les admissibles, d'épreuves d'admission en mars et avril 2022. Un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours. Les lauréats du concours national et du concours à affectation locale intégreront ensuite l'école nationale d'administration pénitentiaire. Ils y suivront une formation de 6 mois, rémunérée, alternant apprentissages théoriques et pratiques à Agen et stages en établissements. S'ils valident la formation, les lauréats seront affectés en qualité de stagiaire pendant 1 an, et seront titularisés fonctionnaires à l'issue.

525 postes seront pourvus au titre du concours national.

Les lauréats choisiront, à l'issue de leur formation, l'établissement dans lequel ils souhaitent exercer, en fonction de leur rang de classement et des postes proposés par l'administration pénitentiaire dans les 186 établissements en France.

175 postes seront à pourvoir par un concours à affectation locale pour les candidats souhaitant exercer en Île-de-France.

Il permettra aux lauréats d'exercer en Île-de-France dès leur sortie de formation. Ils s'engageront à exercer pendant 6 ans dans leur établissement d'affectation et percevront une prime de fidélisation de 8 000 euros. *Les établissements concernés en Ile de France : Centres pénitentiaires de Bois d'Arcy, Fresnes, Nanterre, Paris-La Santé, Sud Francilien, Meaux-Chauconin ; Maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis, Osny-Pontoise et Villepinte.*

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux
Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

LE METIER DE SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE : agir pour la protection de tous et participer à la réinsertion des personnes détenues

Les surveillants pénitentiaires sont les acteurs principaux de la détention. Ils ont la responsabilité de la prise en charge des personnes détenues : ils doivent veiller à leur sécurité et au respect du règlement, tout en contribuant à leur réinsertion. L'écoute, l'observation, l'humain sont au cœur de leur mission, qu'ils exercent avec autorité et sang-froid.

Ce métier offre une rémunération évolutive ainsi qu'une grande diversité de missions, en collaboration avec l'ensemble des services de la Justice, une formation tout au long de la carrière et d'importantes perspectives d'évolution.



* Rémunération nette mensuelle au 01/01/2022, y compris primes liées aux fonctions (IFO ou ICP ou IFPIP et PSS), hors heures supplémentaires, dimanche et jours fériés, nuits, et primes liées à la situation familiale ou géographique.

Conditions d'accès au concours, dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 26 novembre 2021 :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans minimum à 45 ans maximum au 1er janvier 2022,
- Etre titulaire du brevet national des collèges ou un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3,
- Etre en possession de ses droits civiques et d'un casier judiciaire vierge.
- Avec 3 ans d'expérience minimum dans la sécurité, il est possible de choisir la reconnaissance des acquis d'expérience professionnelle à l'oral (RAEP).

Informations et inscriptions

lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant